



Concise, le 13 novembre 2017

## Préavis municipal No 15/2017 relatif au budget de l'exercice 2018

---

Réf : 14724

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions

de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93a),

du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et du règlement du Conseil communal,

nous vous soumettons, pour approbation, le projet de budget de fonctionnement pour l'année 2018.

NB Le plan des investissements inséré dans le présent document vous est remis à titre indicatif.

### 1. PREAMBULE

La Municipalité présente un budget en net déséquilibre, tout comme celui de l'année dernière. Pour rappel, le budget « base zéro » correspondait à un budget de fonctionnement sans autres charges que les frais inhérents aux activités courantes de notre Commune. Le budget 2018, tout comme le budget 2017, intègre les notions de « réserve » et de « fonds de rénovation » qui devraient permettre, lors des années futures, d'engager des rénovations ou d'affecter des charges d'entretien aux postes budgétaires présentant un besoin comme les bâtiments, les véhicules ou le port. La diminution de l'excédent de dépenses d'un montant de CHF 152'941.-- entre le budget 2018 et le budget 2017 provient essentiellement des réallocations du Canton pour la facture sociale ainsi que le retour du fonds de péréquation. Les chiffres donnés par le Canton ne sont que provisoires et devront être confirmés sur l'exercice 2018. Les augmentations drastiques subies lors du budget 2017 des différentes associations ne se sont pas répétées sur le budget 2018, hormis pour le RADEGE-FADEGE.

43 % des charges totales du budget 2018, représentant un montant de CHF 2'272'110.-- est alloué à des participations cantonales, à d'autres communes et associations de communes. Nous n'avons que peu d'influence sur la maîtrise de nos charges.

Comme indiqué sur le préavis du taux d'imposition 2018, le relèvement d'un point d'impôt ramènerait un revenu complémentaire d'environ CHF 70'000.- par année. Un taux d'imposition de 83% serait nécessaire pour atteindre le coefficient fiscal d'équilibre sur le budget 2018. Au vu des fortes augmentations des taxes d'eau et d'épuration consenties dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, il n'est pas souhaitable d'alourdir encore la charge des ménages par une augmentation des impôts.

Restera à voir dès 2019 l'impact de la votation sur RIE III, puisque le Canton de Vaud mettra en application ses réformes alors que la Confédération, suite au refus du peuple Suisse, ne devrait pas participer à ces charges supplémentaires.

Le préavis budgétaire 2018 que nous vous présentons se clôture avec un déficit prévisionnel d'un montant de CHF 448'680.-- Les principales évolutions entre le budget 2017 et 2018 sont présentées ci-dessous :

- Prévoyance sociale : diminution de CHF 87'000.-- de la facture sociale, selon les prévisions du Canton.
- Finances : augmentation de CHF 79'010.-- des recettes, due à la péréquation pour un montant de CHF 58'050.-- et une augmentation des revenus fiscaux de CHF 20'960.--.
- Port de plaisance : diminution de CHF 32'270.-- des charges, relative à la diminution de l'attribution au fond de rénovation.
- Forêts : amortissement supplémentaires des forêts pour un montant de CHF 22'360.--.
- Administration : diminution de CHF 21'085.-- des charges. La provision de charges concernant l'ancienne boursière étant comptabilisée sur l'exercice 2017, elle n'est pas renouvelée sur le budget 2018. Cette diminution tient compte de l'augmentation du taux d'activité du greffe également.
- Grande salle augmentation des charges de CHF 20'200.-- prévue pour du remplacement de mobilier et matériel de cuisine CHF 18'050.-- et l'entretien de la grande salle.
- RADEGE augmentation du budget de CHF 11'100.--.
- Eclairage public augmentation de CHF 9'410.-- des charges d'amortissements des nouvelles installations.
- Routes augmentation de CHF 16'918.-- des charges liées à l'entretien des routes.

Soit une diminution du déficit de CHF 139'377.-- sur une diminution totale de CHF 152'941.--.

Les ratios tels que présentés au point no 5 sont en nette amélioration mais doivent être pondérés du fait que des réserves importantes sont effectuées sur les fonds affectés depuis l'exercice 2016. Ces réserves augmentent notre cash flow de fonctionnement afin de faire face aux investissements futurs des séparatifs.

L'endettement total par habitant se situe au 31 décembre 2016 à 7'218 CHF, soit une diminution de 3.5% par rapport à l'année précédente (7'477 CHF). Ratio qui reste toujours très élevé.

Comme déjà exprimé les années précédentes, l'ensemble des investissements ne passe pas par voie budgétaire mais bien par voie de préavis. Ce mode de fonctionnement permet, dès lors, de comptabiliser les investissements puis de procéder à leur amortissement. Cela vous donne également une vision et un accord sur les engagements financiers que notre Commune souhaite ou parfois, doit prendre.

## 2. QUELQUES REMARQUES CONCERNANT L'EXERCICE EN COURS (BUDGET 2017)

Les investissements consentis cette année par le biais de préavis ne sont pas encore tous ancrés dans les comptes actuels. Le séparatif de la route de Provence n'étant pas encore terminé, l'amortissement débutera sur l'exercice 2019.

Les faibles taux d'hypothèques et d'emprunts actuellement en vigueur continuent à soulager les intérêts de la dette portant à environ 1% la quotité d'intérêts en regard de la masse empruntée.

Nous espérons bénéficier de taux toujours aussi cléments lors de la consolidation des travaux de séparatif de la route de Provence, en 2018.

L'étude d'internalisation des services de conciergerie n'a pas été réalisée sur l'exercice 2017. Elle sera reconduite pour 2018, sachant que l'élément déclencheur sera une augmentation massive des coûts externes relatifs à la société de nettoyage qui a déjà annoncé une hausse du coût de ses prestations.

Nous continuons à adapter le modèle de rémunération des employés et les taux de travail afin d'être au plus juste des charges et salaires affectés. L'équipe administrative étant au complet et actuellement stable après plusieurs changements marquants durant la période 2016. Nous sommes également entrés dans une période de formalisation des principaux services, processus et procédures associés aux services sous gestion de notre Commune.

Au niveau informatique, nous sommes passés à la norme ISO 20022 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour ce qui est du trafic de paiements sur Postfinance. Ce changement a été quelque peu chaotique aussi bien chez RUF que chez Postfinance puisque nous avons servi en quelque sorte de cobaye. La suite du passage sur cette norme se fera en 2018 pour la partie touchant les BVR puisque ceux-ci vont être complètement remaniés. Nous avons également migré nos outils Office (résiliation chez RUF pour le 31 décembre 2017) ainsi que nos fichiers de données afin de travailler en local.

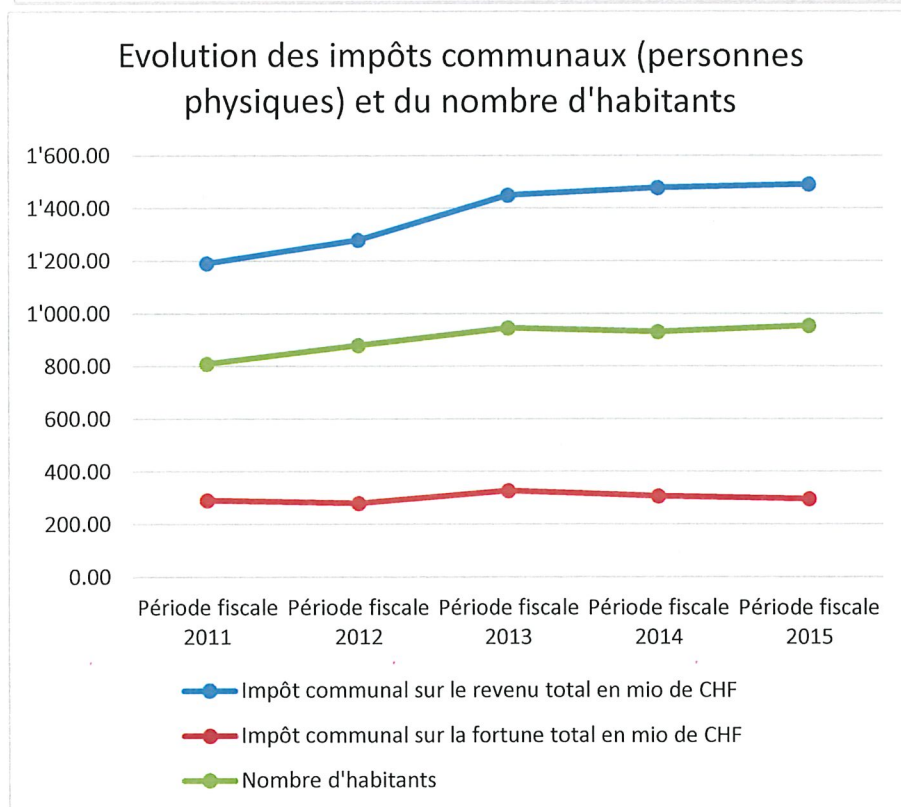
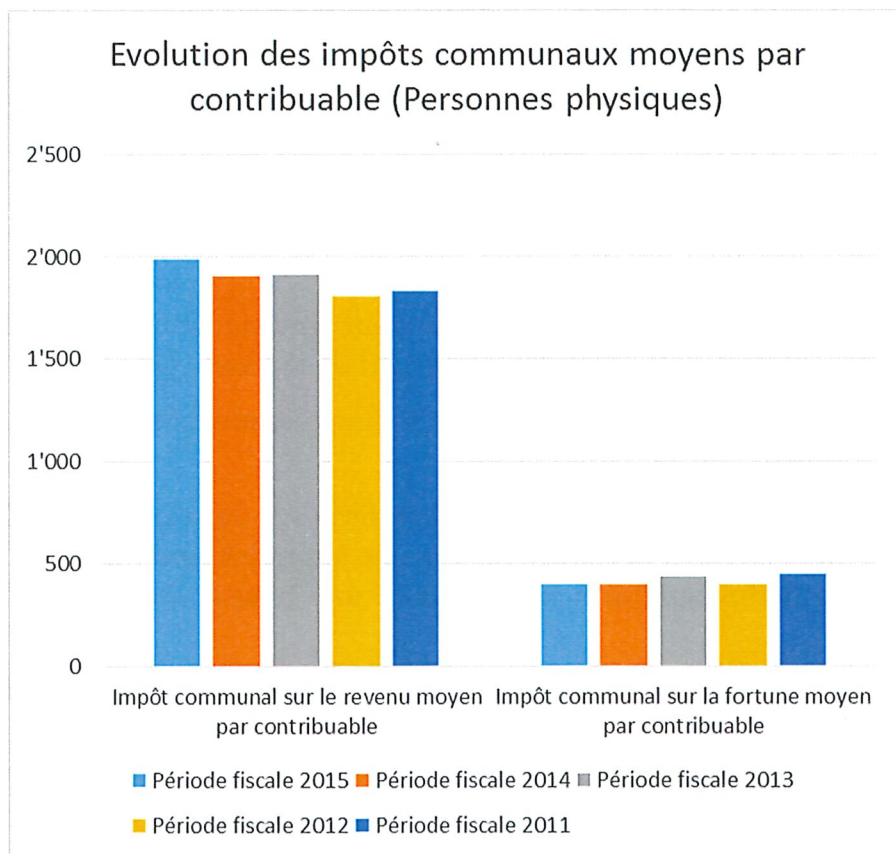
## 3. CARACTÉRISTIQUES DU BUDGET 2018

L'évolution des recettes fiscales est estimée par l'Etat à environ 1% par rapport aux acomptes d'impôt 2017. L'évolution des recettes fiscales des personnes physiques pour les années 2011 à 2015 vous est présentée ci-dessous.

### EVOLUTION DES RECETTES FISCALES DES PERSONNES PHYSIQUES

Source des données : Statistiques ACI au 30.09.2017

Natures	Période fiscale 2015	Période fiscale 2014	Période fiscale 2013	Période fiscale 2012	Période fiscale 2011
Impôt communal sur le revenu total	1'491'997	1'478'663	1'449'990.00	1'280'354.00	1'191'664.00
Impôt communal sur la fortune total	297'087	307'532	329'071.00	281'815.00	292'576.00
Nombre de contribuable	750	777	758.00	709.00	652.00
Nombre d'habitants	954	932	946.00	880.00	810.00
Avancement de la taxation	95.48%	99.54%	100.00%	100.00%	100.00%
Impôt communal sur le revenu moyen par contribuable	1'989	1'903	1'913	1'806	1'828
Impôt communal sur la fortune moyen par contribuable	396	396	434	397	449



Le budget 2018 intègre les recettes complémentaires qui devraient nous permettre de procéder aux futurs investissements relatifs à notre séparatif et au traitement de nos eaux usées. Ces réserves faciliteront l'engagement de ressources financières importantes dans les projets vitaux mais onéreux de collecte et traitement des eaux. L'intégration de fonds de rénovation devra permettre, d'ici quelques années, de procéder à un entretien correct et nécessaire de nos bâtiments communaux et de notre port.

Le budget de fonctionnement pour l'exercice 2018 présente un total des charges de CHF 5'306'745 et un total des revenus de CHF 4'858'065. Il en résulte un excédent de charges de CHF 448'680. L'analyse du budget de fonctionnement démontre un résultat net, hors amortissement, positif de CHF 16'485.

Les recettes fiscales ont été évaluées sur la base des recommandations de l'ACI, avec une majoration de 1% pour la progression des impôts sur le revenu et la fortune. Au moment de l'établissement du présent budget, la population inscrite auprès de l'Office de la population est de 974 habitants, pour une progression prévue à 985 habitants.

Nous rappelons qu'en cas d'interventions d'urgence, la Municipalité a liberté de traiter chaque cas, pour un plafond maximal de 20'000 CHF, conformément à la législature précédente.

Le cas typique d'une situation d'urgence serait, par exemple, la rupture d'une canalisation publique d'eau impliquant d'urgence une réparation rapide en vue de rétablir la distribution. Dans ce cas, la dépense totale fera l'objet d'un préavis au Conseil communal dès que toutes les données techniques et financières seront réunies.

#### 4. PLAN DES INVESTISSEMENTS

Il convient de rappeler les principales dépenses d'investissement auxquelles notre Commune devra faire face à moyen terme et qui seront actualisées durant le budget 2018 soit, à titre indicatif :

Séparatif des eaux :	CHF 9 millions	jusqu'en 2025
Régionalisation de la STEP	CHF 3 millions	CHF 1 million d'ici 2025 et CHF 2 millions dès 2025
Agrandissement de l'école	CHF 3 millions	dès 2018
Rénovation de la gendarmerie	CHF 600'000	d'ici 2020
Parking en haut du Village	non estimé	d'ici 2022
Rénovation de la Salle de gymnastique	non estimé	d'ici 2020

Pour rappel, le **plafond d'endettement (brut)** demandé pour la législature 2016-2021 est de CHF 20 millions. Ce plafond comprend le plafond de cautionnement d'un montant de CHF 3'279'000. Au 31 décembre 2016, le total des emprunts engagés se monte à CHF 5'565'000. Un remboursement de CHF 276'000 a été effectué sur 2016. Le même montant sera remboursé en 2017. L'emprunt réalisé de CHF 300'000 pour les rénovations de la grande salle sera très vraisemblablement remboursé encore sur 2017 par la vente de la Prim' Sup qui est sous mandat de la société Castella immobilier. La vente de cet objet sera probablement finalisée d'ici la fin de l'année 2017.

Ce document a été établi sur la base des éléments à notre disposition. Les participations de notre Commune aux dépenses cantonales, aux divers plafonds de cautionnement et aux associations intercommunales grèvent de manière flagrante notre marge d'autofinancement.



## 5. AUTOFINANCEMENT, INVESTISSEMENTS, ENDETTEMENT

Voici quelques explications quant aux ratios qui vont vous être présentés :

### Marge d'autofinancement / endettement net (MA/EN)

Ce ratio équivaut à *la capacité de financement de l'endettement*. Il indique le rapport entre les disponibilités annuelles propres et l'endettement net à la fin de l'exercice. Il a la signification suivante :

0 % - 5 % = résultat insuffisant  
 5 % - 15 % = résultat moyen  
 15 % et plus = résultat bon

### Marge d'autofinancement / revenus de fonctionnement (MA/RFE)

Ce ratio équivaut à *la capacité d'autofinancement*. Il exprime la capacité d'autofinancement qui se dégage des revenus de fonctionnement. Selon sa valeur, nous aurons :

0 % - 10 % = résultat insuffisant  
 10 % - 20 % = résultat moyen  
 20 % et plus = résultat bon

### Marge d'autofinancement / dépenses d'investissements nettes (MA/DIN)

Ce ratio équivaut à *la capacité d'autofinancement*. S'il dépasse 100 %, la commune a pu entièrement autofinancer ses investissements et par conséquent diminuer ses dettes. Dans le cas contraire, la commune s'est endettée. Il faut remarquer que sur une longue période (10 ans), ce rapport ne devrait pas descendre en dessous de 80%.

0 % - 50 % = résultat insuffisant  
 50 % - 80 % = résultat moyen  
 80 % et plus = résultat bon

### Intérêts passifs revenus de fonctionnement (INP/RFE)

Ce ratio équivaut à *la quotité d'intérêts*. Il mesure la part des revenus affectés au paiement des intérêts des dettes. Il a la signification suivante :

10 % et plus = résultat insuffisant  
 5 % - 10 % = résultat moyen  
 0 % - 5 % = résultat bon

### Quotité de la dette brute

Cet indicateur mesure l'endettement brut par rapport aux revenus annuels. Pour être très bon, les dettes ne devraient pas dépasser le 50 % des revenus de l'année. Autres valeurs indicatives :

50 % - 100 % = résultat bon  
 100 % - 150 % = résultat moyen  
 150 % - 200 % = résultat mauvais  
 + 200 % = résultat inquiétant voire critique si + 300 %

**1. Variation du bilan**

Exercice 2016

<b>ACTIFS</b>	<b>Début</b>	<b>Fin</b>	<b>Variation</b>
<b>Actifs disponibles (AD)</b>	<b>3'595'528.21</b>	<b>3'580'038.23</b>	<b>-15'489.98</b>
Disponibilités	2'065'137.13	1'718'059.21	-347'077.92
Débiteurs et comptes courants	1'384'209.16	1'225'757.57	-158'451.59
Placements du patrimoine financier	63'140.55	31'331.25	-31'809.30
Actifs transitoires	74'356.37	596'205.20	521'848.83
Prêts et capitaux de dotation	8'685.00	8'685.00	-
Immobilisations	8'022'884.75	8'075'953.50	53'068.75
Avances aux financements spéciaux	-	-	-
Découvert	-	-	-
<b>Total</b>	<b>11'618'412.96</b>	<b>11'655'991.73</b>	<b>37'578.77</b>
<b>PASSIFS</b>			
Endettement total (ET)	7'132'650.12	6'928'966.55	203'683.57
Fonds et réserves	4'010'084.94	4'430'854.30	-420'769.36
Capital	475'677.90	296'170.88	179'507.02
<b>Total</b>	<b>11'618'412.96</b>	<b>11'655'991.73</b>	<b>-37'578.77</b>
Endettement net (EN)	3'537'121.91	<b>3'348'928.32</b>	<b>-188'193.59</b>

**2. Epuration des éléments comptables**

<b>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>	<b>Différence</b>
Résultat publié	5'219'493.89	5'039'986.87	-179'507.02
A déduire :			
Amortissements	455'640.96		-455'640.96
Mouvements réserves	420'769.36	-	-420'769.36
Imputations internes	367'166.85	371'745.15	4'578.30
Charges et revenus épurés CFE	3'975'916.72	4'668'241.72	<b>692'325.00</b> MA
<b>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Différence</b>
Résultat publié	452'702.65	-	<b>452'702.65</b> DIN
Intérêts passifs de la dette (INP)	47'139.52	-	47'139.52

MA = Marge d'autofinancement

DIN = Dépenses d'investissement net

**3. Ratios**

	<b>Taux communal</b>	<b>Valeurs idéales</b>	<b>Résultats</b>
MA/EN Capacité de financement de l'endettement	20.67%	> 15%	Bon
MA/RFE Capacité d'autofinancement	14.83%	> 20%	Moyen
MA/DIN Degré d'autofinancement	152.93%	> 80%	Bon
INP/RFE Quotité d'intérêts passifs	1.01%	< 5%	Bon
Quotité de la dette brute	119.21%	< 100%	Moyen
EN/HAB Endettement total par habitants	Fr. 7'218		Mauvais

Les charges facturées ou à recevoir par l'Etat ou les différentes associations sont :

- la prévoyance sociale	CHF 516'000.-
- Le service social	CHF 101'420.-
- La santé publique	CHF 94'100.-
- la réforme policière	CHF 91'000.-
- les transports publics	CHF 90'000.-
- la participation au fond de péréquation	CHF 22'000.-

Le budget de fonctionnement a été élaboré en prenant en compte les augmentations massives des associations tierces comme les écoles ou le social qui nous réallouent toujours un montant de leur budget selon une clé qui a été définie dans les accords intercommunaux.

La **marge d'autofinancement** se monte à CHF 692'325.-. Ce résultat est à pondérer du fait que des réserves affectées importantes font partie de ce montant.

La **capacité d'autofinancement** a passé de 3.61 à 14.83%. Elle s'approche de la valeur idéale de 20%, mais elle est à pondérer car elle contient de fortes réserves affectées.

La bonne nouvelle vient du ratio de la **quotité d'intérêts** ( $INP/RFE = 1.01\%$ ), qui n'a que très peu évolué depuis deux ans. A savoir la part des revenus consacrée au service de la dette, qui diminue à nouveau de manière significative. Le taux d'intérêt moyen est de 0.85%, ce qui traduit une bonne gestion de la dette.

Les **investissements bruts**, projetés à hauteur de CHF 9 millions pour le séparatif et CHF 3 millions pour la régionalisation de la STEP, s'inscrivent prioritairement entre 2018 et 2025. Ce qui est confirmé pour la législature actuelle correspond à environ CHF 9 millions concerneront le séparatif et CHF 1 million pour la régionalisation de la STEP au travers de l'AIERG. Nous estimons que 35% de ces investissements seront couverts par le biais de l'augmentation des taxes, le reste passera par un emprunt bancaire et donc impactera directement l'endettement de notre Commune et son plafond d'endettement.

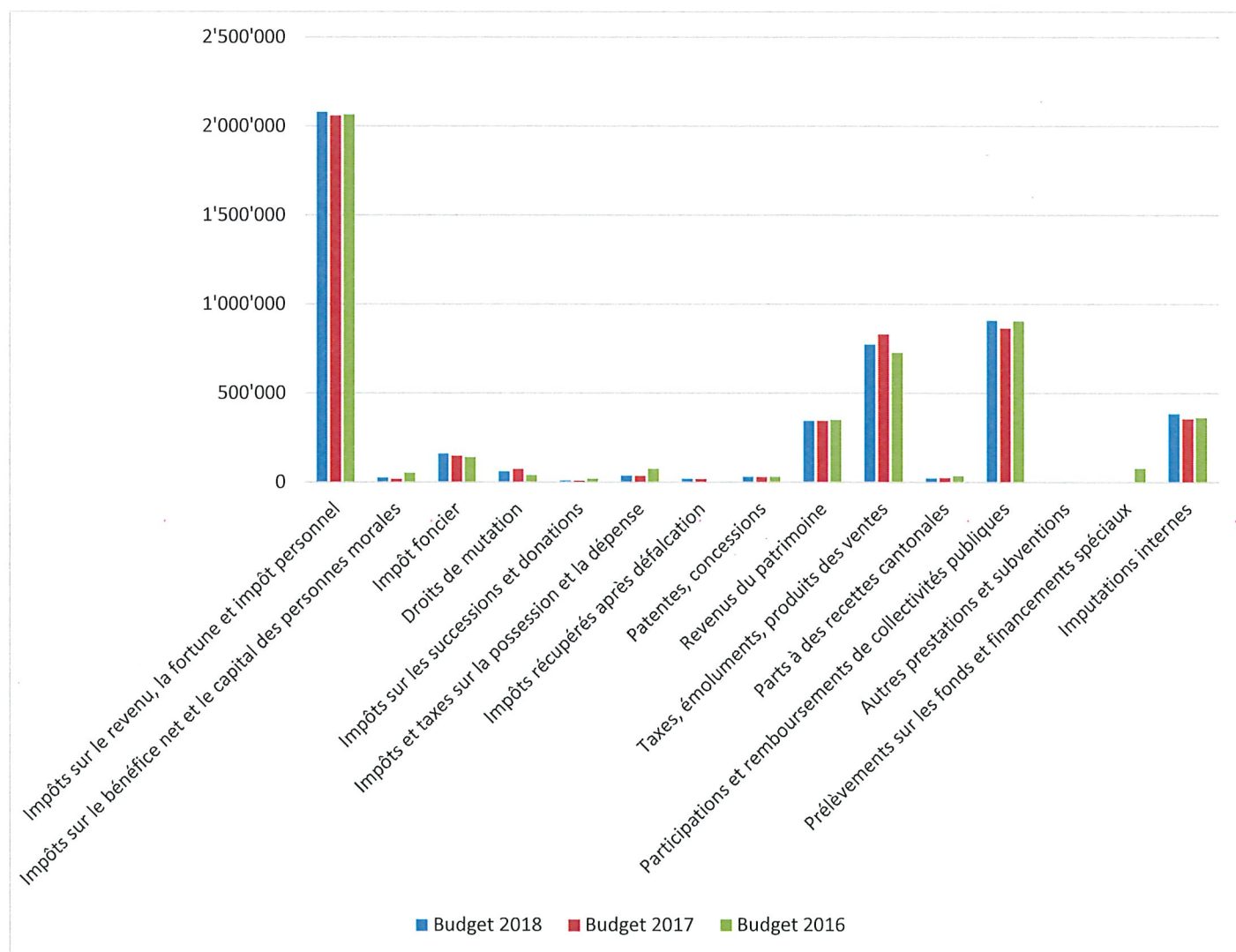
Les **emprunts bancaires** respectent le plafond d'endettement voté par votre Conseil en début de législature. Actuellement, 27.83% sont engagés dans des emprunts à courts et moyens termes.

L'**endettement bancaire**, sur la base des CHF 5.565 millions actuellement engagés, reflète un montant de CHF 276'000 servant aux amortissements contractuels et légaux pour un total d'intérêt à 47'139 CHF.



## 6. EVOLUTION DES RECETTES

Natures	Budget 2018	Budget 2017	Budget 2016
Impôts sur le revenu, la fortune et impôt personnel	2'080'000	2'059'940	2'065'354.00
Impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales	25'400	20'000	52'500.00
Impôt foncier	160'000	150'000	139'854.00
Droits de mutation	60'000	75'000	40'000.00
Impôts sur les successions et donations	10'000	10'000	20'000.00
Impôts et taxes sur la possession et la dépense	36'300	37'300	74'950.00
Impôts récupérés après défalcation	20'000	20'000	1'000.00
Patentes, concessions	31'000	31'000	31'000.00
Revenus du patrimoine	344'460	346'860	349'950.00
Taxes, émoluments, produits des ventes	773'160	831'910	726'820.00
Parts à des recettes cantonales	22'000	25'000	35'000.00
Participations et remboursements de collectivités publiques	907'560	865'782	904'152.00
Autres prestations et subventions	1'200	1'500	1'000.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2'685	200	77'590.00
Imputations internes	384'300	357'985	361'845.00
<b>PRODUITS</b>	<b>4'858'065</b>	<b>4'832'477</b>	<b>4'881'015</b>



Les différentes **rubriques d'impôts** ont été budgétisées en se basant sur le maintien du taux d'impôt à 75 points et les préconisations de l'Etat qui, à ce jour et sur l'exercice en cours, sont très proches de la prévision budgétaire. Les valeurs incluent une augmentation des recettes de 1% sur l'impôt sur le revenu et la fortune. Elles prennent également en compte les prévisions d'évolution de la population. Elles se basent également sur des analyses internes et comparatives, sur le bouclage comptable au 31 décembre 2016.

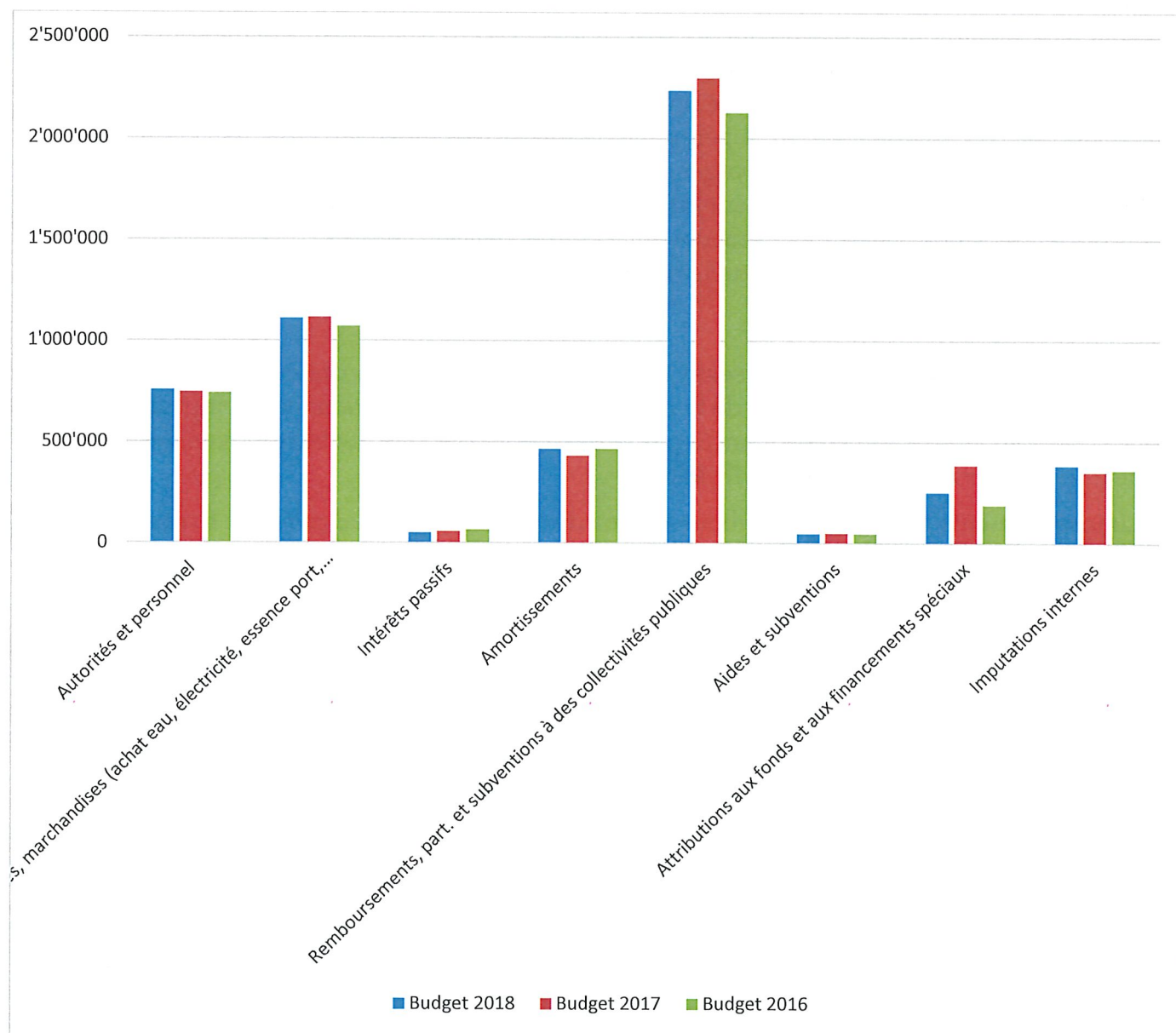
Les recettes liées à l'introduction de la **taxe au sac** et de la **taxe forfaitaire** municipale couvriront 100 % des charges engendrées par les déchets urbains (les factures sont encore à émettre dans les prochaines semaines pour l'exercice en cours). Le montant des taxes forfaitaires seront augmentées au 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin de pouvoir respecter la couverture minimale exigée par la loi.

L'évolution des recettes sur les taxes est issue de l'introduction des nouveaux règlements sur la distribution d'eau, l'évacuation et le traitement des eaux usées qui devraient nous permettre d'effectuer des provisions en vue des travaux en cours et à venir sur le séparatif et la STEP intercommunale (AIERG).

La taxe d'abonnement sur le réseau d'eau devrait nous rapporter CHF 103'765 et la taxe d'entretien des canalisations d'eaux usées CHF 9'295 ; l'augmentation se fait ainsi grâce à l'adaptation des règlements sur l'eau et l'épuration. Ces montants devront nous permettre de supporter partiellement les investissements à venir par le biais de ces réserves. La situation des réserves affectées est présentée dans le dossier du budget 2018 (tableaux financement spéciaux et fonds de réserve).

## 7. EVOLUTION DES CHARGES

Natures	Budget 2018	Budget 2017	Budget 2016
Autorités et personnel	757'390	745'595	740'345.00
Biens, services, marchandises (achat eau, électricité, essence port, conciergerie, achat mobilier, entretien, ...)	1'110'145	1'114'980	1'070'610.00
Intérêts passifs	52'160	58'405	67'000.00
Amortissements	465'165	431'707	465'100.00
Remboursements, part. et subventions à des collectivités publiques	2'237'315	2'299'136	2'128'702.00
Aides et subventions	47'210	50'900	48'000.00
Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	253'060	386'330	189'325.00
Imputations internes	384'300	352'545	361'800.00
<b>CHARGES</b>	<b>5'306'745</b>	<b>5'439'598</b>	<b>5'070'882</b>



La réforme policière voit ses charges se stabiliser après 3 années de hausse continue. Le

protocole d'accord signé en 2013 entre le Conseil d'Etat et les deux associations faitières (UCV et AdCV) prévoyait une échéance au 31 décembre 2017, les parties devaient ouvrir des négociations pour régler la participation des communes pour les années 2018 et suivantes. Les signataires du protocole d'accord ont décidé de reporter les négociations à 2022 et que la participation financière des communes, qui s'élevait à CHF 61'200'300. – pour 2012, continuerait à être indexée de 1.5 % par année. Pour l'année 2018, le montant à la charge des communes s'élève donc à CHF 66'919'051.--. Il correspond à celui de l'année 2017 de CHF 65'930'099.-- majoré de 1.5 %.

Les **charges et frais de personnel** sont maintenant stabilisés depuis 2017. Le personnel communal compte 7 employés : deux employés à la Voirie (100 % et 95 %), la garde port (40 %), le secrétaire municipal qui est occupé à 100 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la préposée aux habitants (40 %), l'assistante technique (50 %) et la boursière à 60 %. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est prévu que la boursière baisse son taux d'activité à 50 % selon sa demande. En effet, l'optimisation du travail et des tâches ainsi que les différentes procédures mises en place lui permettent de réduire son temps de travail.

Concernant notre environnement informatique, la migration des outils bureautiques (Suite Office, messagerie et gestionnaire de fichiers) s'est faite durant l'été 2017.

Les soucis de lenteur, de coûts exorbitants et la rigidité des environnements dédiés ont déterminés notre choix de rapatrier ces infrastructures.

Le support et la maintenance de notre environnement seront réalisés dès 2018 par une société yverdonnoise, ceci afin de garantir la pérennité de son exploitation.

Nos outils professionnels restent hébergés dans le data center de RUF.

La téléphonie actuelle devra également être remplacée. En effet, Swisscom a annoncé la fin de la technologie ISDN pour 2018. Ces éléments ont d'ores et déjà été chiffrés.

Le système d'alarme étant relié à l'actuel central téléphonique, il devra également être changé dans le même temps.

Les **intérêts passifs** ont été estimés selon l'état des dettes bancaires prévisibles au 31 décembre 2018. Il a également été tenu compte de la nécessité de contracter de nouveaux emprunts pour les travaux ne pouvant pas être autofinancés par la trésorerie courante. Le taux moyen des emprunts est de 0.76 % pour un montant de CHF 48'660.

Les **amortissements financiers** (remboursement des dettes) sont budgétisés à hauteur de CHF 266'000.



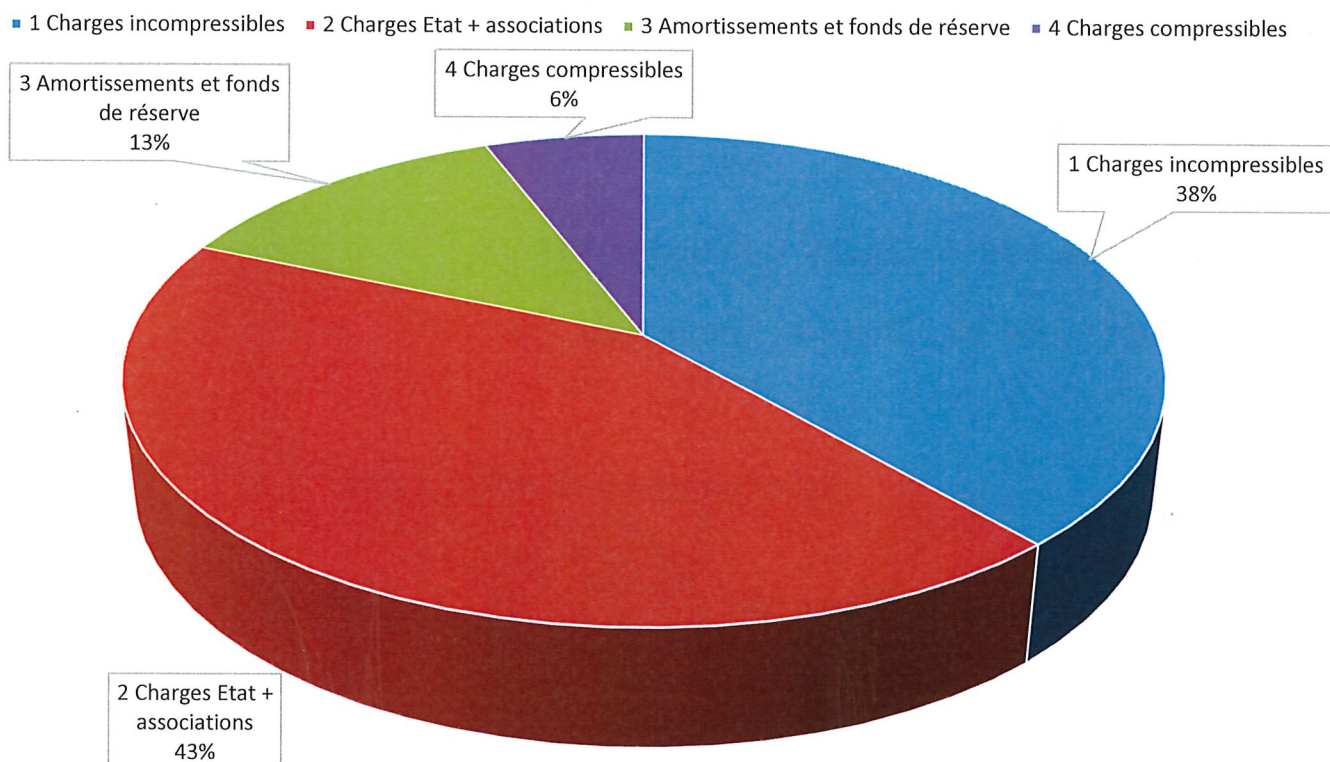
## 8. CONCLUSION

Malgré l'excédent de charges, la Municipalité doit se rendre à l'évidence que les dépenses mentionnées dans le budget ne peuvent que difficilement faire l'objet d'économie. Preuve en est la répartition que nous vous présentons ci-dessous entre les différentes rubriques suivantes :

- Charges incompressibles qui sont liées à la vie de la Commune
- Charges allouées de l'Etat, des associations et autres entités sur lesquelles nous n'avons que très peu, voir pas d'influence
- Charges d'amortissements et attributions aux réserves
- Charges compressibles

Répartition des charges du budget 2018		
	Genre de charges	Budget 2018
1	Charges incompressibles	2'042'450.00
2	Charges Etat + associations	2'272'110.00
3	Amortissements et fonds de réserve	677'725.00
4	Charges compressibles	314'460.00
	<b>Charges totales</b>	<b>5'306'745.00</b>

Répartition des charges du budget 2018



Notre marge de manœuvre afin de réduire nos charges est donc très minime. En supprimant totalement les charges compressibles, nous n'arriverions pas à réduire totalement l'excédent de charges du budget 2018.



La Municipalité espère que l'Etat prendra en compte, dans les exercices futurs, les difficultés qu'ont les petites communes à faire face à des charges toujours plus conséquentes, alors que les impôts, eux, n'évoluent guère. Elle compte sur le Conseil communal pour maîtriser les dépenses d'investissement. C'est donc, malgré tout, avec confiance qu'elle vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions ci-dessous.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE  
CONCISE

vu le projet de budget et le préavis présentés par la Municipalité

- entendu le rapport de la commission des finances

DECIDE

d'approuver le projet de budget 2018 qui prévoit :

aux revenus	CHF	4'858'065.00
aux charges	CHF	5'306'745.00
soit un excédent de charges de	CHF	448'680.00

Adopté en séance de Municipalité le 30 octobre 2017.

**Municipal responsable : Monsieur Patrick Jaggi**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-syndic

  
P. Jaggi



Le Secrétaire

  
P. Migliorini





COMMUNE  
DE  
CONCISE

Concise, le 30 octobre 2017

## Préavis municipal N° 16/ 2017

### Relatif à la révision du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### Préambule

Depuis une dizaine d'années, le règlement concernant les émoluments administratifs fait l'objet de fréquentes mises à jour dans toutes les communes. Ceci est dû à l'adaptation constante des directives cantonales relatives aux exigences des constitutions des organismes de contrôle et des frais inhérents à ces diverses modifications. La Municipalité souhaite également calquer son nouveau règlement sur le standard proposé par le Canton afin d'être en conformité avec ce dernier.

#### Nouveau règlement

La Municipalité a élaboré un nouveau règlement et adapté, par la même occasion, son annexe relative aux taxes.

Le nouveau règlement a été conçu sur la base du règlement-type cantonal, en tenant compte des spécificités propre à notre commune.

La Municipalité tient à rappeler que les lois et règlements cantonaux et/ou fédéraux prévalent au règlement communal.

Les trois éléments qui ont motivés notre volonté de l'adapter, sont :

- La clarté rédactionnelle du nouveau règlement.
- La possibilité de modifier la grille tarifaire permettant de répondre aux coûts réels de certaines dépenses de la commune.

*Nous prenons pour exemple les délivrances du permis d'habiter. La taxe y relative fait suite à la visite de la Commission de Salubrité Publique (CSP, qui, à la vue des personnes impliquées, revient à un coût horaire nettement supérieur à ce qui est refacturé actuellement.*

- La facturation variable, qui pourrait être appliquée dans le cas des permis de fouille. *Ce point semble anecdotique mais fait suite à plusieurs sollicitations de notre part auprès de Swisscom et leur refus d'entrer en matière pour notre commune avant 2012-2023 sur le devenir du réseau actuel, cet élément semble primordial. Pour rappel, la municipalité a proposé à Swisscom de profiter de l'ouverture des routes sur notre commune (projet du séparatif) pour y intégrer les tubes nécessaires à un futur*

*réseau de fibre optique. Swisscom n'a pas souhaité le faire selon notre planning. L'entreprise ne compte pas équiper notre village avant 2021 à 2023. Ce qui aurait pour conséquence la réouverture systématique des routes fraîchement goudronnées, conformément à un arrêté fédéral contre lequel nous ne pouvons pas nous opposer. De ce fait, il nous paraît important de pouvoir taxer de manière compensatoire les travaux réalisés sur des ouvrages récemment rénovés.*

Le nouveau règlement communal est joint en annexe au présent préavis. Les articles ou libellés concernés par une modification apparaissent en rouge.

Le règlement entrera en vigueur dès son approbation par les divers services de l'Etat.

**Municipal responsable : M. Patrick Jaggi**

## **Conclusion**

En conséquence, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CONCISE**

**Vu** le préavis municipal N° 16-2017 concernant le règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

**Ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

**décide**

**Article premier** : le Conseil communal de Concise décide d'adopter la proposition du nouveau règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Vice-syndic :**

**P. Jaggi**



**Le Secrétaire :**

**P. Migliorini**

Annexe : Projet de nouveau règlement, accompagné d'un exemplaire du règlement actuellement en vigueur.